

# COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

## ASSEMBLEE DE CORSE

### 2EME SESSION EXTRORDINAIRE POUR 2010

27 ET 28 MAI

**QUESTION ORALE POSEE  
PAR M. ANTOINE ORSINI  
GROUPE « CORSE SOCIAL-DEMOCRATE »**

#### **OBJET : Les Chemins de Fer de la Corse**

Monsieur le Président,

Présenté comme la locomotive financière du rattrapage structurel de la Corse, le Programme Exceptionnel d'Investissement devait faire du programme de modernisation du matériel roulant des Chemins de Fer de la Corse une opération exemplaire en termes d'utilisation des fonds du P.E.I.

L'histoire retiendra en effet cette action au chapitre des erreurs de choix d'investissement, dont les incidences sur le service public du transport ferroviaire sont désastreuses et les conséquences financières encore indéterminées aussi bien en termes de niveau que de durée.

Comment a-t-on pu en arriver là, sinon par le choix incertain d'un opérateur - la Compagnie des Chemins de Fer départementaux (CFD)- si peu fiable au détriment d'autres aux compétences incontestées.

S'agissant des problèmes techniques à l'origine de la situation actuelle, les informations en notre possession font état d'une usure anormale des semelles de frein et de la table de roulement rendant les AMG 800 totalement inutilisables, après, faut-il le rappeler, les difficultés majeures déjà rencontrées lors de la période d'essais.

En outre, il semblerait que le constructeur ne soit pas en capacité de résoudre ces problèmes techniques. Ce qui conduit à nourrir les plus grandes inquiétudes sur l'éventualité de reprise des circulations commerciales et l'évolution des pertes d'exploitation liées à l'indisponibilité des machines.

Très tôt, vous avez mesuré la gravité de la situation et pris l'heureuse initiative d'en appeler au Président de la SNCF pour bénéficier de la haute technicité spécialisée de cette entreprise afin d'apporter une solution fiable et durable à une situation dont, bien sûr, vous n'êtes en rien responsable.

Je souhaiterais donc que vous nous informiez de la situation, particulièrement sur les deux points suivants:

- Quel est l'état d'avancement de l'expertise technique, êtes-vous en mesure de nous indiquer si - et dans quel délai raisonnable - les AMG 800 seront à nouveau opérationnels et de nous dire quelle disposition envisagez-vous de prendre à l'égard de la commande restante ?

- De quelles garanties juridiques dispose la CTC dans ce sinistre, tant de la part du constructeur (la CFD) que de l'assistant à maîtrise d'ouvrage (Egis Rail), en ayant à l'esprit la prise en charge des pertes financières d'exploitation et des surcoûts engendrés, immédiats et à terme ?

et conclure par la suggestion suivante :

- Le conseil régional de la région PACA étant, semble-t-il, confronté exactement aux mêmes problèmes techniques sur les mêmes machines (nommées dans ce cas AMP au lieu d'AMG) fabriquées par le même constructeur (la CFD) pour les voies métriques des Chemins de Fer de Provence, ne serait-il pas économiquement opportun de se rapprocher de nos collègues voisins afin éventuellement de mutualiser les coûts – sans doute élevés – des prestations techniques commandées auprès de la SNCF ?

Je vous remercie.